



Vice de procédure suite à retard de délibéré

Par **Katia_o**, le **19/12/2020** à **13:12**

Bonjour, je me permets de vous écrire car j'ai besoin d'aide pour obtenir une réponse à une question que je me pose. Mon mari a été incarcéré en détention provisoire le vendredi 27 novembre avant sa il avait été placé en garde à vue du mardi 24 novembre au vendredi 27 novembre jusqu'à qu'il soit déféré devant la juge au tribunal, celle-ci a décidé de le placer en détention provisoire, mon mari 2 jours après son incarcération le dimanche 29 novembre a fait appel par courrier de maison d'arrêt d'Arras, il a été extrait devant la juge suite à son appel avec demande de mise en liberté à la date du 9 décembre 2020 et à la fin de l'audience la date de délibéré a été fixée au 16 décembre 2020 aujourd'hui le 19 décembre 2020 ni l'avocat ni le greffe de la maison d'arrêt n'a reçu le fax du délibéré comme prévu à la date du 16 décembre 2020, est-ce possible de faire valoir un vice de procédure du au retard hors délai du délibéré fixé au mercredi 16 décembre 2020.

J'attends votre retour svp merci.

Cordialement Katia